



VOLONTARIAT EN INDE

19, rue Auguste Chabrières

75015 PARIS

(Association Loi 1901)

Adresse email : volontariat.inde.paris@gmail.com

Site internet : <http://volontariatinde-paris.org>

FICHE PREMIER CONTACT PARRAINAGE

Vous avez souhaité parrainer un enfant soutenu par l'association Volontariat en Inde à Pondichéry au travers de notre Comité de Paris et nous vous en remercions.

Pour vous permettre de mieux faire connaissance avec nous, vous trouverez ci-dessous quelques informations sur les actions menées par notre association.

NOTRE OBJECTIF :

SORTIR DE LA MARGINALISATION des enfants très déshérités de la banlieue de Pondichéry en leur offrant :

- Une prise en charge dans nos crèches dès leur premier âge,
- Une scolarisation adaptée à leurs capacités commençant dès la maternelle dans les classes du Volontariat,
- Des cours du soir donnés par des instituteurs recrutés par le Volontariat,
- Un suivi quotidien des enfants par des assistants sociaux également recrutés par le Volontariat,
- Une éducation générale (problèmes de société, hygiène, prévention etc ...),
- Un suivi médical et dentaire,
- Une amélioration de leur alimentation,
- La pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives et quelques jours de vacances chaque année.

Grâce aux parrainages, nous essayons de leur offrir un meilleur avenir que celui auquel les destine leur naissance par, entre-autres, la prise en charge des frais de scolarité, la distribution de fournitures scolaires, la mise à disposition de matériel informatique, etc

Tous les enfants parrainés qui le souhaitent et qui en ont la capacité intellectuelle, sont suivis jusqu'à la fin de leurs études secondaires, voire leurs études supérieures. Ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas faire d'études secondaires sont dirigés vers une formation professionnelle.

Nous nous efforçons d'apporter à tous les enfants la même qualité d'aide et d'attention afin qu'aucun d'entre-eux ne soit laissé sur le bord du chemin.

VOTRE SOUTIEN PEUT SE CONCRETISER SELON PLUSIEURS MODALITES :

1) LE PARRAINAGE PERSONNALISE D'UN ENFANT :

Le dossier d'un enfant comportant sa photo et reflétant sa situation familiale (composition de la famille, revenu approximatif du foyer, habitat, niveau scolaire), ainsi qu'un numéro d'enregistrement à rappeler lors de chaque échange, vous est adressé. Si vous l'acceptez, vous vous engagez à écrire deux fois l'an minimum à votre filleul(e) (anniversaire et fin d'année). Nous insistons pour qu'eux aussi écrivent au moins deux fois l'an. Ces échanges – **toujours faits via notre Comité** - apportent aux enfants un sentiment précieux de sécurité et une grande fierté.

Au-delà des échanges de courriers, vous pourrez, si vous le souhaitez, rendre visite à votre filleul(e) au Volontariat à Pondichéry. Ces visites ne pouvant pas être imprévisibles pour des raisons d'organisation et de respect des règles de fonctionnement du Volontariat, le responsable des parrainages devra en être informé à l'avance par notre intermédiaire, notamment parce que certains enfants sont internes en dehors de Pondichéry, d'autres en préparation d'examen, ou autres raisons, et qu'une rencontre n'est pas toujours possible au pied levé.

2) LE PARRAINAGE COLLECTIF (sans lien personnalisé)

De nombreux enfants sont pris en charge par le Volontariat mais ne sont pas nominativement parrainés (bébés accueillis en crèche, enfants devant suivre un traitement médical onéreux ou subir une opération chirurgicale, enfants des rues, enfants de familles semi-nomades susceptibles de quitter la ville sans préavis etc....). Votre aide permet que la porte demeure ouverte à tous. Vous serez régulièrement informés des activités et de l'évolution des programmes.

3) AUTRES MODALITES

Le Volontariat développe en permanence de nouveaux projets qui nécessitent le financement d'équipements et de fonctionnement. Ce sont par exemple la structure pour l'accueil des personnes âgées, la ferme de Tuttipakam, le magasin de vente de poulets Tripti, la production et vente de spiruline, l'atelier Shanti qui donne du travail à des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales.... Ces projets sont financés par des dons dont le montant est libre.

ASPECTS FINANCIERS :

Le montant d'un parrainage individuel ou collectif s'élève actuellement à 25.00 € minimum par mois, soit 300.00 € par an. Cette somme **est intégralement** reversée au Volontariat à Pondichéry. Aucune retenue n'est effectuée par notre Comité dont les coûts de gestion tels que les frais postaux, téléphoniques, photocopies, impressions, etc sont pris en charge sur les cotisations annuelles de nos membres adhérents, actifs, ou bienfaiteurs selon le barème indiqué sur la fiche d'inscription. Notre Comité fonctionne avec un réseau de personnes qui sont toutes bénévoles.

Toutes les sommes versées au titre des parrainages ou dons au Volontariat, Comité de Paris, font l'objet d'une attestation fiscale qui vous permet d'inscrire le montant versé dans votre déclaration de revenus et de bénéficier ainsi du crédit d'impôt en vigueur.

Le parrainage ne prend effet qu'à compter de la réception de la fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée de votre règlement selon l'option que vous aurez retenue et du montant de la cotisation annuelle.

Des événements de la vie peuvent poser problème à un moment pour la continuité du parrainage. Si ce cas se présentait, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous trouvions ensemble une solution.

L'ensemble du Comité de Paris vous remercie vivement pour votre engagement et se tient à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire.

Cordialement

Pour le Comité de Paris
Elisabeth COLLEONI – Tel. : 06.63.63.03.02
Présidente et Responsable des Parrainages